

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Colette Gravel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/779c1f0b05514bde42b2a668>

Date d'obtention : 2021-12-02 20:40:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un partenariat entre les différentes organisations et un cadre d'intervention qui nous aide à mieux aider les jeunes et aussi nous évite de nuire à l'intervention judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me donne des lignes directrices à suivre et elle fait certain que je n'oublie rien. Alors je n'aurai pas à me poser mille et une question pendant mes interventions. Ce qui rendra la tâche beaucoup plus facile. Merci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je crois que je devrai faire attention de bien comprendre les rôles de chacun et ne pas prendre un rôle qui ne m'appartient pas. Je dois aussi faire certain d'utiliser la marche à suivre dans le cartable que vous allez nous remettre. Rester aux questions qui sont là et ne pas en rajouter afin que le processus se fasse de façon adéquate.